



**DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**LE CADRE D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE DE VIE COMMUNAUTAIRE**

**SEPTEMBRE 2004**

**VILLE DE LÉVIS**  
**DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**  
**CADRE D'INTERVENTION**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b><u>PAGE</u></b>
INTRODUCTION	3
1- LA MISSION DE LA DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (DVC)	4
2. LE CHAMP D'INTERVENTION	5
3. LES VALEURS	8
4. LES RESPONSABILITÉS	9
4.1 LES RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES	9
4.2. LA RESPONSABILITÉ DE SERVIR LES CITOYENS ET CITOYENNES	10
CONCLUSION	11

# VILLE DE LÉVIS DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

## CADRE D'INTERVENTION

### INTRODUCTION

Depuis le début des années 60, l'intervention communautaire des villes, en matière de loisir, de culture et dans plusieurs autres domaines, est devenue un service public de première ligne. En raison des nombreux bienfaits sociaux qu'elle engendre et des nombreux potentiels qu'elle permet de faire éclore, l'intervention municipale dans la communauté est maintenant perçue comme un élément essentiel pour la qualité de vie des citoyens et citoyennes. L'Association québécoise du loisir municipal a publié en 2000 un document intitulé *Loisir, Communauté locale et Qualité de la vie – Une politique du loisir au Québec* qui faisait foi de ce constat. Le cadre d'intervention s'inspire de ce document; il s'inscrit également en cohérence avec les grandes politiques sectorielles émanant des gouvernements supérieurs.

Reconnaissant cette réalité, la Ville de Lévis, née le 1<sup>er</sup> janvier 2002, a rapidement entrepris un vaste exercice de planification stratégique, unique en son genre, concernant l'ensemble de ses activités. Les organismes du milieu, les partenaires institutionnels et la population en général ont participé nombreux à cet exercice démocratique.

En parallèle, la Ville lançait aussi de nombreux chantiers d'inventaires, de diagnostics, de consultations, de consolidation et de planification. Il en est résulté, dans le champ de la vie communautaire, une politique de reconnaissance des organismes, une politique de soutien aux organismes, une politique familiale et une politique culturelle. Plusieurs autres exercices de planification connaîtront leur aboutissement au cours des prochains mois.

Avec une approche de consultation et de concertation, la Direction de la vie communautaire (DVC) est en mesure de fonder ses interventions sur une vision qu'elle partage avec les acteurs de la communauté.

Le présent document vise donc à consolider et à intégrer en un tout cohérent la mission, le champ d'intervention et les responsabilités de la Direction de la vie communautaire.

**VILLE DE LÉVIS**  
**DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CADRE D'INTERVENTION**

**VISION D'AVENIR – VILLE DE LÉVIS**  
**(EXTRAIT)**

La Ville de Lévis veut contribuer à l'amélioration et à la promotion de la qualité de vie et du mieux-être de ses citoyens et citoyennes, ainsi qu'au développement des sentiments de fierté et d'identité des Lévisiens et Lévisiennes.

**1. LA MISSION DE LA DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (DVC)**

- Contribuer à faire de Lévis un milieu de vie qui soit accueillant, stimulant, sécuritaire et mobilisateur pour l'ensemble des citoyens et citoyennes de tous les âges et de toutes les conditions, dans le respect des différences.
- Animer et divertir le milieu en favorisant la mise en place des conditions permettant une vie sociale active et participative contribuant à adapter les services aux véritables besoins de la population; faire en sorte que l'offre de service contribue au développement et à l'épanouissement de la personne.
- Soutenir les organismes dans la planification et la réalisation de leurs activités ou dans la distribution de services.
- Mettre en place des conditions favorisant de saines habitudes de vie pour les familles et les individus, en rendant disponibles des activités diversifiées et accessibles dans les domaines communautaire, culturel, sportif et de bibliothèque; anticiper les nouveaux besoins tenant compte des changements socio-économiques qui se produisent et de l'évolution des pratiques.
- Reconnaître, conserver, enrichir, mettre en valeur, transmettre et promouvoir l'ensemble des patrimoines et intégrer ces éléments identitaires forts dans la mise en œuvre d'activités contribuant à affirmer le sentiment d'appartenance des citoyens et citoyennes.
- Soutenir l'effort et l'engagement des organismes et des bénévoles considérés comme des partenaires de la Ville dans son action dans les secteurs d'intervention de la vie communautaire.
- Participer à la planification et au développement des infrastructures récréatives et communautaires permettant de répondre aux aspirations des citoyens et citoyennes.

**VILLE DE LÉVIS**  
**DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CADRE D'INTERVENTION**

**2. LE CHAMP D'INTERVENTION**

La Direction de la vie communautaire intervient elle-même directement dans cinq secteurs. De plus, elle est régulièrement appelée à collaborer avec les autres directions de la Ville dans nombre de dossiers pluridisciplinaires.

**Arts et la culture**

L'intervention dans le secteur des arts et de la culture se fait en fonction de la Politique culturelle de la Ville de Lévis : *Ville de nature et de culture*. Cette intervention s'inscrit en cohérence avec la Politique culturelle du Québec - *Notre culture, notre avenir*.

Ce service intervient dans les secteurs des arts, du patrimoine et du tourisme culturel. Dans le secteur des arts, ses interventions visent à favoriser l'accès et la participation des Lévisiens et des Lévisiennes aux activités de sensibilisation, de formation, de création/production et de diffusion des arts, à soutenir la contribution des artistes et des organismes culturels ainsi qu'à développer le loisir culturel et la formation aux arts.

Le Service joue également un rôle important dans le secteur du patrimoine et de l'histoire. Il a la responsabilité de la mise en valeur des patrimoines de Lévis et de la diffusion de l'histoire, en collaboration avec ses partenaires. Ses actions touchent à la fois les domaines de la recherche, de la conservation et de la protection, de la sensibilisation, de la mise en valeur, de l'interprétation et de la diffusion des richesses patrimoniales du territoire. En ce qui a trait au secteur du tourisme culturel, l'action du Service des arts et de la culture se concentre sur le développement des contenus artistiques et patrimoniaux dans l'offre touristique lévisienne.

**Bibliothèques**

Les interventions en matière de bibliothèques sont influencées par les politiques suivantes :

- La Politique culturelle de la Ville de Lévis - *Ville de nature et de culture*.
- La Politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec - *Le temps de lire, un art de vivre*.
- La Politique culturelle du Québec - *Notre culture, notre avenir*.

Le Service des bibliothèques est un centre d'information où les Lévisiens et les Lévisiennes trouvent, à proximité, toute l'information ou tout document répondant à leurs besoins de détente, d'information ou d'éducation continue. L'alphabétisation et la sensibilisation à la culture sous toutes ses formes font aussi partie de ses préoccupations.

Le personnel intervient dans les services au public, la référence (aide au lecteur), les technologies de l'information, l'animation ainsi que dans le développement et le traitement des collections. Le lien avec les autres milieux documentaires permet de créer des réseaux où il est possible de trouver l'information ou le document recherché par les usagers et non présent dans leur propre réseau de bibliothèques.

### **Équipements récréatifs**

Le Service des équipements récréatifs a comme principale responsabilité d'assumer la gestion des équipements récréatifs, des bâtiments et des locaux communautaires. Il soutient l'ensemble des activités et des événements spéciaux produits, d'une part, directement par la Ville et ceux, d'autre part, animés par les acteurs des milieux communautaire, culturel et sportif.

Il contribue, en collaboration avec d'autres services municipaux, à la planification et à la gestion des bâtiments, des terrains, des parcs et espaces verts de la Ville de Lévis.

### **Sociocommunautaire**

Le Service intervient dans le développement social et communautaire avec une approche qui permet :

- de responsabiliser les citoyens et citoyennes en leur permettant de prendre conscience que leur participation aux décisions et aux actions est une valeur ajoutée pour la collectivité;
- d'agir, en intégrant avec cohérence une vision globale pour la Ville et des visions spécifiques pour les arrondissements et les quartiers, par des interventions qui respectent les problématiques et les démarches propres à chacun des partenaires;
- d'intervenir sur le milieu dans un esprit de coopération par une aide professionnelle d'animation et de coordination des actions;
- de participer à la réalisation de programmes et de projets communautaires en interrelation avec les organismes communautaires et institutionnels afin d'améliorer des situations sociales sur l'ensemble du territoire lévisien.

Le Service offre directement, et en partenariat, un programme de terrains de jeux et un service de garde durant la période estivale. Ces programmes sont équitables pour l'ensemble des jeunes de 5 à 13 ans, quelle que soit leur condition physique ou intellectuelle.

## Sports et plein air

Le Service des sports et du plein air travaille au développement de la pratique des activités physiques, sportives et de plein air. Ce service favorise la tenue d'activités libres ou encadrées à tous les niveaux de pratique, soit l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence. Il veille à ce que ces activités soient de qualité et qu'elles aient lieu dans des conditions sécuritaires.

Ce service apporte son soutien aux organismes sportifs et de plein air qui sont les principaux dispensateurs des activités offertes à l'ensemble des citoyens et citoyennes de Lévis. De plus, il entretient des liens privilégiés de collaboration avec les institutions publiques et privées qui travaillent dans son champ d'intervention sur le territoire de la Ville de Lévis.

Le Service des sports et du plein air fait la promotion des bienfaits de la pratique d'activités physiques et détermine les besoins d'infrastructures afin de répondre aux besoins actuels et futurs des différents types de clientèles sportives.

**VILLE DE LÉVIS**  
**DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CADRE D’INTERVENTION**

**3. LES VALEURS**

• **ACCESSIBILITÉ:**

La Direction de la vie communautaire met en place une offre d’activités et de services diversifiés qui visent la réduction des contraintes sociales, physiques et financières. Elle valorise la vie de quartier et la proximité des services à la population.

• **ÉQUITÉ:**

La Direction de la vie communautaire vise un juste partage des ressources entre les individus, les organismes du milieu et les différentes clientèles.

• **RESPECT:**

Par respect pour les individus, les organismes et les partenaires, la Direction de la vie communautaire prend en considération les besoins de toutes les clientèles en tenant compte des différences et des spécificités.

Elle valorise également, pour l’ensemble de son personnel, les relations respectueuses avec les citoyens, les bénévoles, les intervenants de la Direction de la vie communautaire et les membres du personnel des autres directions municipales.

• **RESPONSABILISATION:**

La Direction de la vie communautaire préconise la responsabilisation des citoyens et des organismes reconnus par la prise en charge de leurs activités et de la réponse à leurs besoins et aspirations.

Elle agit de même, dans sa propre organisation, en favorisant un partage clair des rôles et mandats avec ses intervenants et les membres des autres directions municipales.

• **SOLIDARITÉ:**

La Direction de la vie communautaire base son intervention sur la mise en réseau des intervenants et la synergie de leurs actions au bénéfice de la population. Elle maximise les échanges et la concertation avec ses organismes partenaires et les institutions publiques du territoire.

Elle favorise, à même son organisation, le travail d’équipe et l’entraide entre les membres du personnel.



**VILLE DE LÉVIS**  
**DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CADRE D'INTERVENTION**

**4. LES RESPONSABILITÉS**

**4.1 Les responsabilités générales**

La Ville, parce qu'elle est le niveau de gouvernement le plus près des citoyens et citoyennes, joue un rôle clé pour stimuler et alimenter la vie communautaire.

- 4.1.1 La DVC est responsable de mettre en application, dans son champ d'intervention, les orientations et les programmes qui émanent des exercices de planification réalisés en collaboration avec le milieu.
- 4.1.2 La DVC encourage les initiatives qui apportent une contribution bénéfique à la qualité de vie des membres de la communauté lévisienne.
- 4.1.3 La DVC collabore avec ses partenaires pour valoriser l'engagement social, le bénévolat et la philanthropie.
- 4.1.4 La DVC valorise chez ses employés le développement des attitudes et des compétences requises dans leur champ d'intervention; elle encourage la formation continue.
- 4.1.5 La DVC se tient à jour au sujet des résultats de recherches dans les secteurs d'activité de son champ d'intervention et en interprète les applications éventuelles à Lévis.
- 4.1.6 La DVC prône, dans un souci d'amélioration de la qualité de la vie, une approche préventive.
- 4.1.7 La DVC assure la mise en place et la gestion d'équipements de qualité correspondant aux besoins des citoyens et citoyennes.
- 4.1.8 La DVC offre les meilleurs services, au meilleur coût, dans un constant souci d'efficacité et d'efficience.
- 4.1.9 La DVC participe au réseautage des partenaires, dans un esprit de complémentarité et dans le respect des spécificités, compétences et champs d'expertise de ces réseaux. Selon les circonstances, elle établit des partenariats avec toutes les organisations publiques, privées ou associatives poursuivant des buts et objectifs compatibles avec les siens.
- 4.1.10 La DVC vise l'usage optimal des équipements publics; elle encourage le partage des installations et équipements des institutions publiques présentes sur le territoire lévisien.

**VILLE DE LÉVIS**  
**DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CADRE D'INTERVENTION**

**4. LES RESPONSABILITÉS**

**4.2. La responsabilité de servir les citoyens et citoyennes**

Le citoyen est l'acteur principal de sa vie dans la communauté; la DVC favorise que chacun prenne en charge sa propre participation.

4.2.1 La DVC se dote de mécanismes de consultation individuelle et collective lui permettant de répondre aux besoins des citoyens et citoyennes et de la communauté.

4.2.2 La DVC met en place les services aux citoyens et citoyennes dans une perspective d'équité, de solidarité, de partage distributif et de développement durable; elle vise toutes les clientèles et prend en considération les besoins spécifiques; elle accorde une attention spéciale aux citoyens et citoyennes démunis et à ceux qui sont moins capables de s'auto organiser et de défendre leurs intérêts légitimes.

4.2.3 La DVC appuie et anime une offre de service répondant aux besoins spécifiques des individus et des familles; elle veille à ce que ces services soient bien adaptés aux réalités de chaque milieu.

4.2.4 La DVC repère les talents, les leaders ainsi que les groupes formels et informels dynamiques, en vue de les associer au développement de la vie communautaire.

4.2.5 La DVC cherche à assurer l'accessibilité la plus universelle possible en matière de coûts, instaurant au besoin des mesures positives à l'intention de clientèles particulières.

4.2.6 La DVC valorise la vie de quartier et en tient compte dans son offre de service.

**VILLE DE LÉVIS**  
**DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CADRE D'INTERVENTION**

**CONCLUSION**

Le Cadre d'intervention permet de rassembler et de rendre cohérentes les interventions de la Ville dans la communauté lévisienne. Il assure une vision de l'ensemble des options que peuvent choisir les individus, les familles et les groupes quand il s'agit d'améliorer leur qualité de vie.

Les services mis en place par la DVC constituent un lieu d'organisation et de concertation au sein de la communauté lévisienne; leur qualité et leur pertinence sont une mesure de la qualité de vie des citoyens et citoyennes ainsi que des familles. En pratique, ce service public favorise et soutient l'expression du corps et de l'esprit; il encourage les rapports sociaux constructifs et combat l'exclusion.

La DVC considère que la qualité de vie des personnes, des familles et d'une collectivité n'est pas l'affaire de quelques-uns, mais de tous. Cette qualité de vie ne doit pas être considérée comme acquise; elle s'acquiert, s'organise, se développe et se partage.